Nouvelle série : N° 12

17 décembre 1944



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

REVUE HEBDOMADAIRE

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 4 francs
Abonnements { Un an : 175 francs
Six mois : 90 francs }

RACISME

Déclaration de S. Exc. Mgr Moussaron, archevêque d'Albi

Le jeudi soir 9 novembre 1944 avait lieu au théâtre municipal d'Albi une manifestation contre le racisme. Mgr l'archevêque avait été invité à y prendre la parole. Obligé de s'absenter pendant cette semaine pour sa retraite annuelle, il chargea Mgr Jarlan de le représenter à la réunion et d'y lire la déclaration suivante publiée dans la Semaine religieuse d'Albi *(23. 11. 44) :*

MESDAMES,
MESSIEURS,

Ce n'est pas assez que de concert avec nos alliés nos vaillants soldats soient en train de libérer le sol de la patrie. Plus encore est-il nécessaire de libérer l'âme française des infiltrations hitlériennes qui ont tenté de la corrompre. Voilà pourquoi la manifestation de ce soir contre le racisme est des plus opportunes.

C'est de grand cœur que répondant à l'aimable invitation des organisateurs j'y aurais assisté en personne si un devoir supérieur ne me retenait loin d'Albi. Du moins vais-je m'y associer par une brève déclaration.

Ce que je pense du racisme dont la barbarie nazie a fait un de ses dogmes essentiels, les Albigeois ne peuvent l'ignorer. Sans doute, lorsqu'en juin dernier je dus prendre le chemin de la prison Saint-Michel, nos ennemis avaient plus d'un grief contre moi. Mais je sais, et j'en suis fier, que l'un des principaux, c'est qu'il y a deux ans, au moment où des mesures inhumaines étaient prises sur divers points du territoire, et en particulier chez nous, contre les Juifs auxquels nous avions donné asile, j'avais fait entendre la protestation de la conscience chrétienne, j'avais rappelé à ceux qui les avaient oubliés ou les méprisaient les enseignements de l'Evangile.

C'est encore au nom de cette conscience et au nom de cet Evangile que ce soir j'élève la voix.

Non, il n'est pas vrai que le sang et la race soient les éléments essentiels de la valeur humaine. Non, il n'est pas vrai que le sang et la race créent une telle différence entre les hommes que certains d'entre eux puissent se regarder comme naturellement investis du droit d'organiser et de régenter le monde, tandis que les autres, tenus pour inférieurs, n'auraient qu'à courber la tête et à obéir.

Non, il n'est pas vrai que le sang et la race autorisent ce partage de l'humanité en maîtres et en esclaves, en oppresseurs et en opprimés.

La vérité, c'est que l'homme vaut surtout par son âme qui, chez tous, est immortelle et capable de connaître, de vouloir et d'aimer.

La vérité, c'est que tous les hommes sont au même titre des créatures de Dieu, des enfants de Dieu, des rachetés du Christ et qu'ils ont la même destinée éternelle. La vérité, c'est que les différences de race, comme les différences de patrie et de classe ne sont que provisoires et accidentelles. Par l'essence même de leur nature, comme par la communauté de leur origine et de leur destinée, tous les hommes sont frères.

La vérité, c'est donc qu'on a le devoir absolu de respecter chez tous, chez les Juifs comme chez les autres, les droits sacrés de la personne humaine, droit à la vie, droit au travail, droit à la famille, droit à la propriété, droit à la liberté de conscience.

La vérité, c'est que, non contents d'observer cette justice élémentaire, nous avons le droit d'aimer tous nos frères d'humanité quelle que soit leur race. Et s'il s'agit des Israélites, quel chrétien pourrait oublier que selon la chair ils sont les frères de Jésus-Christ et que saint Paul les appelle *les bien-aimés de Dieu à cause de leurs pères, parce que les dons et la vocation de Dieu sont sans repentance.* (*Romains*, XI, 28, 29.)

La vérité, enfin, c'est qu'un système philosophique, une société, un régime qui méconnaissent ces principes évidents, fondement de toute vraie civilisation, se déshonorent et ne peuvent être tolérés.

Telle est l'affirmation de la conscience chrétienne, telle est l'affirmation de la conscience humaine.

Voilà pourquoi de tout temps, quand les Juifs ont été persécutés, l'Eglise les a pris sous sa protection. Voilà pourquoi elle a condamné le racisme à plusieurs reprises, notamment par la voix de Pie XI dans l'Encyclique sur le nazisme et par celle de Pie XII dans ses messages de Noël. Elle avait donc sa place marquée, l'Eglise, dans cette manifestation antiraciste et je félicite les organisateurs de l'avoir compris.

On la trouvera d'ailleurs, je tiens à le dire, partout où il s'agira de rapprocher, de réconcilier et d'unir les hommes par-dessus toutes les barrières de race, de classe, de patrie ou même de croyance, partout où il s'agira de faire monter au-dessus de nos ruines un monde plus juste et plus fraternel.

INFORMATIONS RELIGIEUSES

— M. le ministre de l'Intérieur a souligné l'intérêt urgent qu'il y avait à établir un relevé précis et détaillé de toutes les violations du droit des gens, des conventions internationales et de la conscience humaine, commises par les Allemands durant l'occupation de la France. Sur sa demande, les préfets des départements ont demandé aux évêques de leur fournir, le plus rapidement possible, tous renseignements utiles concernant « les sévices, violences, arrestations, déportations, meurtres, profanations et destructions perpétrés par les armées d'occupation, tant à l'égard des personnes physiques, prêtres, religieux ou religieuses, que des établissements religieux ou des édifices cultuels publics ou privés ».

Les évêques ont prié leurs curés d'envoyer au plus tôt au secrétariat de l'évêché un compte rendu précis des faits de ce genre qui auraient eu lieu sur leurs paroisses respectives.

— Le Pape permet cette année encore, aux mêmes conditions que précédemment, de remplacer la Messe de minuit par une Messe célébrée la veille de Noël dans l'après-midi, avant l'heure de l'obscurcissement. Les évêques recommandent à ce sujet à leurs prêtres, partout où la chose est possible, de remettre en honneur et en pratique la traditionnelle Messe de minuit à Noël.

JOURNÉES SACERDOTALES DES ŒUVRE[S]

(14-15 novembre 1944)

L'Action catholique et la politique

De nombreux prêtres sont venus de Paris et d[e] la banlieue au 95, rue de Sèvres, attirés par l[e] thème des « Journées sacerdotales des œuvres ». Une fois de plus, la Direction des œuvres a voul[u] attaquer de front un « problème de vie » sace[r]dotal, et après avoir montré l'année dernièr[e] comment la paroisse tout entière devait part[ir] à *la reconquête de la masse déchristianisée,* el[le] a présenté cette année le problème si actuel de l[a] « présence » des catholiques dans la cité et d[u] rôle des prêtres à cet égard.

Les catholiques doivent-ils « faire de la politique » ? Et si oui, quelle politique ?

Première journée.

Après le clair et substantiel rapport d'ouvertu[re] du R. P. d'Ouince, où l'expérience du directeu[r] spirituel venait à chaque instant enrichir, nuanc[er] et illustrer la sûre doctrine du théologien, la pr[e]mière journée, sous la présidence de Mgr Courb[e] fut consacrée à l'étude de l'engagement temporel d[es] hommes catholiques. Très nettement, M. Simonn[et] montre quelle doit être la position des jeunes e[n] face de la politique. M. Chalopin apporte ensui[te] les précieux résultats d'une enquête sur les re[s]ponsabilités civiques des hommes catholiques. E[n] réaction contre la quasi-démission des catholiqu[es] sur ce terrain, il brosse un portrait si symp[a]thique de l'homme politique formé et inspi[ré] par sa foi, que Mgr Courbe, en le félicitant, [ne] peut s'empêcher de faire délicatement remarque[r] « Oui, ce sont des témoignages que vous no[us] apportez ; mais, sans le vouloir, c'est aussi vot[re] âme que vous nous révélez. »

C'était souligner un des aspects les plus int[é]ressants de ces journées d'information ; en effe[t] à travers les phrases des rapports et au hasa[rd] des interventions, ce sont bien des âmes qui [se] révèlent et qui, faisant participer l'auditoire à leu[rs] expériences, à leurs succès, à leurs échecs mêm[e] et à leurs espoirs, éveillent l'intérêt passionné q[ui] s'attache au « vécu ». C'est avec cette attentio[n] vibrante que fut écouté le rapport suivant, d[e] M. Potier, sur l'*Action municipale*. En l'entenda[nt] décrire (j'allais dire chanter) la mission du cath[o]lique dans sa commune, puis en le suivant da[ns] les rues de Charenton, où la vivante équipe d[e] l'U. P. doit répondre « présent » partout, bien d[es] auditeurs se seront promis de répéter dans le[ur] paroisse, avec la même conviction apostolique q[ue] l'orateur, le leitmotiv de ce rapport :

« On attend les catholiques surtout là où [il] s'agit de justice et de charité... On espère qu'ils [se] mettront généreusement *au service de la cité.* »

Cet appel à l'action civique, Mgr Courbe le lan[ce] au nom de la hiérarchie. Présentant et comme[n]tant les recommandations de l'assemblée des ca[r]dinaux et archevêques, Son Excellence insis[te] d'abord sur l'exceptionnelle gravité du devo[ir] civique, devoir de toujours, mais plus impérieu[x] à l'heure où s'édifie dans un monde nouveau u[n]

rance renouvelée. L'intervention de l'Eglise en
: domaine (et par suite le rôle des prêtres) est
n fonction de sa mission à l'égard de la morale
: de la religion. Enfin, tout en favorisant l'action
ivique des femmes, il ne faudra jamais oublier
'orienter cette action dans le sens de la vocation
:minine.

)euxième journée.

La première partie de la seconde journée, pré-
:dée par Son Eminence, est précisément consacrée
l'étude de cette accession des femmes à la vie
olitique. Avec toute son expérience, M. le cha-
oine Viollet énonce vigoureusement un principe-
é : il faut préparer la femme non à « LA » vie
vique, mais à « SA » vie civique selon ce prin-
pe plus général qui éclaire tous les problèmes
:minins : la femme est ordonnée à la maternité.
Mlle Butillard présente alors, d'une façon très
vante et très spirituelle, l'action de l'U. F. C. S. (1),
ui s'efforce en ce moment, par tous les moyens
neetings, réunions paroissiales, affichettes, etc.)
éveiller les femmes catholiques à leurs nouvelles
:sponsabilités. C'est bien, en effet, la même diffi-
ılté d'intéresser les femmes à la vie politique
ıe Mlle Bressot souligne encore en décrivant cette
ɪis les réactions populaires révélées par l'enquête
:cente de la J. O. C. F. En quelques mots très
mples, mais si évocateurs, si frémissants de
ɪute la souffrance des mamans ouvrières qu'ils
neuvent profondément l'auditoire, la dirigeante
ɪciste montre qu'on intéressera les ouvrières
luttes et qu'on formera les jeunes en partant
:s problèmes de vie très concrets et des réactions
ı'ils suscitent.

Dans la deuxième partie de la journée, on
ɔorde le problème du prêtre en face de la vie
ɔlitique de ses paroissiens et de ses dirigés.
. Michel va droit à la difficulté principale qui
ɔurrait empêcher le prêtre d'être l'homme de
ɪus : le problème du communisme. Puis il étudie
autre aspect du rôle sacerdotal, restreint cette
ɪis à la direction intime des catholiques engagés
ıns la politique. Ce double rôle du prêtre
l'égard de tous et comme conseiller intime
ɪppose non seulement une solide formation, mais
ıssi une information au jour le jour difficile
réaliser. C'est surtout cette difficulté, et par con-
:quent la prudence nécessaire en ce domaine
oublé par les passions partisanes, que M. le
ɪanoine Picard de La Vacquerie met en relief, et
:t exposé provoque un échange de vues inté-
:ssant au sujet de la création d'organismes
information sacerdotale.

Son Eminence tire alors les conclusions de la
ɔurnée au sujet du devoir de vote pour les femmes
au sujet du rôle sacerdotal en matière politique.
appelant que le contact avec la population est la
ɔurce inégalable d'information pour un curé, Son
minence résume d'un mot ce qu'on attend du
:être : sauver les âmes par la vérité, mais aussi
ır l'amour. Ainsi, formation, information et zèle
ı prêtre, tout est au service des âmes et de toutes
s âmes.

Cette vision sacerdotale de l'action politique
ise au service des âmes aura été, je crois, la
:ande leçon des deux journées dont on voudrait
aintenant dégager les leçons de détail. Ne pou-
ınt redonner même en résumé chaque rapport
e qui exposerait d'ailleurs à quelques redites),
:sayons de grouper les idées exposées et dis-
ıtées autour de ces quatre centres d'intérêt :

— Il faut faire de la politique,
— une politique « de catholique »,
— chacun selon sa vocation propre,
— et tous guidés par le prêtre.

(1) Cf. *D. C.*, nouvelle série, n° 10.

Il faut faire de la politique.

C'est important.

— Bah ! une histoire d'élections, de tapageuses réunions publiques, une littérature d'affiches...

— Non, il s'agit de la vie du pays et de la vôtre ! Pour combattre l'insouciance, la paresse et par-dessus tout l'ignorance, il faut faire découvrir l'importance des cadres de vie à l'égard de la santé morale d'un peuple et donc de chaque citoyen. En réfléchissant un peu, vous reconnaissez la part de la pression sociale dans votre conduite personnelle. Or, cette pression s'exerce par le jeu d'institutions sur lesquelles l'Etat a de plus en plus toute puissance. Conclusion : si vous voulez un climat de vie *sain*, c'est-à-dire n'obligeant pas l'homme moyen à être héroïque pour rester honnête, il faut vouloir une autorité publique saine et donc « faire de la politique », c'est-à-dire s'intéresser effectivement à l'organisation et à la vie de la cité et saisir avec empressement toutes les occasions de faire placer à la tête du pays ou des communes les chefs soucieux de maintenir une vie publique favorable à l'effort moral collectif et individuel.

C'est honnête.

Lutter ici contre ce préjugé qui s'exprime familièrement : « La politique, ça ne sent pas bon ! » et d'une façon plus choisie : « La politique, ce n'est pas « pur ».

Certes, toute politique en fait n'est pas pure. Combinaisons louches, pots-de-vin, manœuvres déloyales, souci mesquin de l'élection (et de la réélection !), violences, etc., etc., tout cela donne à la politique un visage déplaisant et fait penser au catholique : « Je vais y laisser la paix de ma conscience et mon honorabilité. »

Ceci reconnu, pourquoi passer illégitimement du fait au droit ? Pourquoi ne pas essayer de dégager le vrai visage de la politique, service généreux de la cause française, de la vie française, de la santé intérieure du pays, de son rayonnement extérieur dans le monde ? Si la politique n'est pas pure, qui, mieux que des catholiques convaincus, pourra la purifier ? Et puisqu'il faut une « politique », pourquoi ne pas tout faire pour que ce soit une politique honnête ? Mais alors ne l'abandonnons pas à des aigrefins, à des aventuriers, à des arrivistes ou même à des ignorants et à des médiocres. Entrons partout, et si nous sommes des chrétiens sérieux, ce sera partout un peu plus propre.

C'est efficace.

Dernier bastion des résistances catholiques : « A quoi ça sert ? On nous écoutera si peu..., nous serons tellement isolés et « inefficaces », nous les catholiques, dans ce monde politique ! »

D'abord, si nous avions peut-être moins boudé, nous serions plus nombreux. Ensuite, nous ne sommes pas si faibles que cela numériquement, et notre A. C. nous forge en ce moment en « série », si l'on peut dire, de beaux caractères et de nobles cœurs qui tiendront bien leur place sur le forum. Et enfin, ce qu'a si bien fait remarquer M. Chalopin, qui peut mesurer l'influence d'un « isolé » quand il s'agit d'une forte personnalité et d'une compétence indiscutable ? Qu'un catholique soit là pour montrer un aspect inexploré de la question, pour éviter tel gauchissement, et bien des déviations, des lacunes, dues à l'ignorance plus qu'à la malice, seront évitées. C'est un travail de ce genre que réalise l'U. F. C. S., cherchant à faire pénétrer partout, grâce à la valeur de ses interventions, le point de vue humain toujours et souvent le point de vue chrétien.

Il faut donc, isolés ou en nombre, avoir confiance dans l'efficacité de notre action politique.

Mais quelle politique ?

Une politique de « catholique ».

Pas une politique « catholique »...

Cela n'existe pas au sens où notre foi chrétienne nous offrirait des « *techniques* » politiques. L'Eglise ne peut prendre parti que pour ce qui ne divise pas, c'est-à-dire ce qui n'est pas libre, ce qui est affaire de principes valables pour tous et en tout temps.

Les catholiques ne feront donc pas ordinairement (réservons le cas où une minorité catholique est obligée de se grouper fortement pour se défendre) de la politique collective sous la forme d'un « *parti* », ce qui aurait le double inconvénient :

— De favoriser la passivité et la médiocrité des adhérents (il suffit pour le grand nombre de dire « *amen* » aux consignes, et à mesure que ce nombre grandit, l'esprit se dégrade en étant monnayé de plus en plus grossièrement).

— D'engager en fait, sinon en droit, presque fatalement l'Eglise.

Faudra-t-il alors laisser à chacun pleine liberté de manœuvre ? N'est-ce pas croire trop naïvement aux convictions inébranlables et à la compétence sans cesse « *à jour* » de nos catholiques ?

Devant cette difficulté réelle et pour sauvegarder par ailleurs l'avantage d'une action politique d'inspiration chrétienne, se diluant avec souplesse partout où il se fait du travail politique, M. Chalopin propose la solution suivante : une opinion catholique dirigée, grâce à un *Comité d'information civique* qui ne donnerait pas de consignes précises, mais la possibilité de se renseigner, de réfléchir et de choisir en toute liberté un parti ou une action, à la limite *compatibles* avec les principes chrétiens, le plus souvent *favorables* à cet esprit chrétien.

Signalons ici l'effort et les réussites de la L. F. A. C. dans ce travail d'information claire, sûre et rapide (ce qui est capital). La princesse Murat a prouvé en venant présenter quelques documents, après le rapport de Mlle Butillard, que la Ligue avait réagi immédiatement et avec bonheur devant l'accession soudaine des femmes à la politique. Le fascicule n° 1 des *Notes civiques* (« *Françaises, vous allez voter* ») est un modèle du genre. Je crois qu'il y a là (Ligue pour les dames, U. P. pour les messieurs) deux grands organismes catholiques susceptibles d'adapter et de transmettre assez vite les informations civiques et sociales d'un Comité central. Ce Comité devrait, pour remplir parfaitement son rôle, unir à une compétence technique indiscutable une sûreté de doctrine garantie par des contacts étroits avec la hiérarchie. Ajoutons encore, avec M. Chalopin, que tout ce travail d'information et de direction de l'opinion catholique devra se faire au grand jour et ne ressembler en rien à une sorte de mainmise occulte sur les consciences catholiques. Quand on veut loyalement servir l'Eglise et la patrie, on n'a rien à cacher.

... Mais une politique « de catholique »...

C'est-à-dire : 1° informée par les principes chrétiens ; 2° pratiquée dans un esprit chrétien.

Nous reviendrons sur ces deux points en parlant de la mission du prêtre.

... Qui évite de mêler action catholique et action politique.

Ceci évidemment est plus facile à dire qu'à réaliser... Et les échanges de vues ont bien montré qu'en dépit de toutes les distinctions théoriques il sera toujours délicat en pratique de se prononcer sur tel ou tel cas d'espèce.

Rappelons cependant les directives essentielles :

— L'homme politique catholique doit soign[...]sement éviter de compromettre l'Eglise en écart[...] de toute son action politique jusqu'à l'appare[...] d'un mandat au nom duquel il semblerait enga[...] l'Eglise.

— Toutes les organisations d'A. C. doiv[...] garder leur complète indépendance à l'égard [...] partis politiques, même de ceux qui sont compo[...] de catholiques.

— Un dirigeant d'A. C. ne peut être en mê[...] temps dirigeant dans un parti politique.

— Tout membre de l'A. C. peut adhérer pers[...]nellement à n'importe quel parti politique [...] donne des garanties suffisantes quant au resp[...] de la morale et de la religion, soit dans sa d[...]trine, soit dans son programme, soit dans [...] méthodes.

Voici donc la « *lettre* » de ces distinctions en[...] A. C. et action civique. Quant à l' « *esprit* [...] sachons bien montrer à ceux qui nous reproc[...]raient d'ergoter sans cesse pour « *ne pas av[...] des histoires* », que de la transcendance de l'Egl[...] dépend en droit et en fait la réalisation de [...] mission maternelle. Elle ne veut pas que ses [...] écartent d'elle par des compromissions maladroi[...] tous ceux qui peuvent spirituellement être « *un[...]* au delà de provisoires options temporelles divis[...] les citoyens sur des questions de pure techniq[...]

Quant au problème pratique de l'engagem[...] temporel de nos dirigeants d'A. C., la questi[...] à se poser (dans chaque cas) est la suivante : « [...] tel engage-t-il vraiment son Mouvement à ca[...] de sa personnalité tout à fait représentative [...] groupe local de ce Mouvement ? »

Si oui, il peut encore faire de la politique, m[...] à titre de simple adhérent d'un parti. Si non, [...] pourrait devenir un chef politique dans la mes[...] où ses actes seraient nettement interprétés com[...] un engagement strictement personnel.

A chacun « sa » vie civique.

Les jeunes.

Les jeunes doivent avant tout se préparer à la vie politique.

M. Simonnet a très bien montré que pour [...] jeunes le problème civique est avant tout un p[...]blème de formation. Il faut donc :

1° Bien distinguer entre : les jeunes au-dess[...] de 21 ans, qui normalement n'ont aucune acti[...] politique à mener ; les jeunes de plus de 21 a[...] qui tout en commençant à agir sur le plan po[...]tique doivent veiller de près à leur formation [...] donc ne pas s'engager à fond, surtout dans [...] activités de partis peu formatrices (la propagan[...] par exemple... et la claque aux réunions !).

2° Condamner tous ceux qui négligent de p[...]parer les jeunes qui leur sont confiés à leur [...] de citoyen (soit par incurie, soit par désir d'u[...]liser immédiatement l'action des jeunes).

Que peut faire un mouvement d'A. C. à cet égard?

— Il peut et doit donner les principes (instru[...]tion civique) et un esprit de service de la c[...] (éducation civique).

— Mais la formation technique proprement d[...] et les choix « contingents » (forme de gouvern[...]ment, telle campagne, tel candidat, etc.) sont [...] domaine des organisations et des partis politiqu[...]

On peut donc résumer ainsi le problème d[...] jeunes en face de la politique générale :

— Ils doivent avant tout se former.

— Ils peuvent faire de l'A. C. et de la politiq[...]

tre prudent, mais ne pas forcer sur ce point les compatibilités).

— La formation civique donnée par l'A. C. est écessaire, précieuse, mais insuffisante et doit être rolongée par une formation technique donnée ur des organismes politiques.

Une politique de la jeunesse :

En ce qui concerne la politique de l'Etat l'égard de la jeunesse, nos Mouvements sont oublement représentatifs.

— Ils sont « *catholiques* » et représentent le oint de vue de la jeunesse chrétienne.

— Ils sont « *spécialisés* » et représentent des ilieux sociaux dont ils s'efforcent de promouvoir panouissement, la culture spéciale, dans un large prit de collaboration des classes. Cette spécialition leur donne une compétence sociale utile l'Etat et leur entente fraternelle prépare la cité armonieuse de demain.

ne jeunesse unie.

Selon la formule devenue classique, l'A. C. J. F. artant l'idée d'une jeunesse unique est favorable tout ce qui peut resserrer l'union entre jeunes ançais. Elle accepte, par exemple, d'adhérer au U. J. P., à condition que ce soit non un Mouvement politique, mais une Fédération de Mouvements de jeunesse et qu'on dissipe une certaine uivoque au sujet de l'attitude des communistes.

La femme.

faut d'abord l'éveiller à sa vie civique...

On note généralement plus d'apathie que de mpathie devant la perspective d'une action politique féminine. Les raisons ?

— La surprise : cela s'est fait si vite qu'on n'a s encore eu le temps de « *réaliser* ».

— L'ennui de faire les démarches pour se faire scrire et, demain, pour voter, pour se mettre au urant de ces questions, etc. « *J'ai mon ménage, me suffit bien !* »

— La peur du ridicule : « *Ce n'est pas votre ace, vous n'y connaissez rien !* »

— L'ignorance du vrai visage de la politique. lon la judicieuse remarque de Mlle Bressot, elle voit pas comment une action politique réaerait ses idées, ses espoirs et atténuerait ses uffrances. Dès qu'elle établira la relation exacte tre les élections, les mouvements d'opinion, etc., les conditions de vie sociale, elle ne dira plus : *La politique, ça ne m'intéresse pas !* »

faudra la former...

En ce domaine, la femme a tout à apprendre et n s'effraye à bon droit en songeant à l'exploiion possible de son inexpérience et de sa senbilité.

Cependant, il ne faut pas trop facilement affirmer 'elle votera pour l'homme qui lui plaît ou pour parti qui saura le mieux l'enthousiasmer. Non, e votera pour des idées, et des idées très saines, on sait la former en partant de ses réactions en e des problèmes de vie. Alors qu'un système dées abstraites la laisserait indifférente, la nsée du pays à relever, de la famille à défendre, la guerre à éviter..., la trouvera attentive et ête à une action passionnée.

L'action civique féminine sera avant tout une action familiale.

Ce qu'il faut éviter, c'est de traduire l'accession des femmes à la politique comme l'affirmation d'une égalité entre homme et femme qui les ferait en quelque sorte interchangeables. Avec le vote des femmes, il n'y aura pas seulement plus d'électeurs, il y aura surtout *un autre genre* d'électeurs. C'est l'idée de complémentarité qui éclaire tout le problème de la femme. Ce complément qu'elle apporte aujourd'hui au foyer et qu'elle apportera demain à la nation est caractérisé par l'idée de maternité qui orientera les femmes vers les problèmes de l'éducation, de la santé physique et morale des enfants, de l'humanisation du travail, du respect des faibles et en général de la traduction... concrète des belles vues humanitaires masculines.

Si nos femmes françaises savent rester femmes dans leur action politique, le monde de demain sera certainement plus humain, plus fraternel et mieux défendu contre des souffrances anormales et injustes.

Tous formés et informés par le prêtre.

Le prêtre au service de la cité.

La question.

Le rôle du prêtre à l'égard de l'engagement temporel des catholiques peut être précisé par la même question formulée :

D'une façon abstraite : « *Qu'apporte le catholicisme à l'homme dans ses démarches de citoyen ?* »

Ou d'une façon plus concrète : « *Quels conseils un paroissien peut-il demander sur ce point à son curé ?* »

Deux principes.

Quelles que soient la position adoptée et l'influence du prêtre en ce domaine, deux choses doivent être sauvegardées à tout prix :

1° L'universalité de la mission sacerdotale. *Le prêtre doit être « l'homme de tous ».* Il ne doit pas se fermer des portes et des cœurs à cause de choix ou même de sympathies trop marquées, alors qu'il ne s'agit pas des intérêts évidents de la foi et de la morale.

2° La responsabilité de chaque catholique. Le souci de former les consciences et de préparer les « *bons* » votes ne doit jamais aboutir à présenter du « *tout fait* » et à favoriser ainsi un esprit de lâche démission ou d'ignorance devant les options politiques.

Le prêtre doit préparer les intelligences et les cœurs à choisir, et c'est tout. Sa place est avant cette croisée des chemins où les routes politiques divergent et où, presque fatalement, les cœurs se divisent.

En pratique.

1° *Le prêtre sera pour tous un éducateur des consciences.*

— Dès le catéchisme (32e leçon), il éveillera chez l'enfant un esprit de service social, une préoccupation du bien commun, un souci positif de « *faire quelque chose* » pour le pays, qui vont bien au delà du correct acquittement des « *devoirs civiques* » habituellement énumérés.

— Il reprendra pour les jeunes, et à l'occasion

pour les adultes, l'étude détaillée, concrète, vivante, sympathique, du chapitre de morale se rapportant au devoir civique (1).

— Il informera ses paroissiens des problèmes de l'heure, toujours sous l'angle sacerdotal de la foi et de la morale, en leur donnant ainsi les éléments d'un bon choix et en les encourageant à participer le plus possible à l'heureux aménagement temporel de la cité.

2° *Il sera pour certains un conseiller intime* et dans cette délicate direction spirituelle (surtout à l'égard des catholiques fortement « *engagés* » dans la politique) il s'efforcera :

— De compléter, s'il y a lieu, sa formation civique et de l'éclairer sur les problèmes du jour. Pour être « *éducateur sans être partisan* », il aura soin de maintenir fermement la distinction entre idéal et technique, en rappelant sans cesse à qui serait tenté de l'oublier que si l'Eglise a *un idéal politique* (« *un ordre temporel en accord avec l'éternel* ») et juge la « *politique* » au nom de la morale, elle n'a pas de *système politique* et ne se prononce pas entre des techniques respectueuses de l'ordre moral et religieux.

— D'épanouir en lui les vertus politiques pour qu'on puisse admirer chez ce catholique : *a*) un esprit constructeur ; *b*) un christianisme vécu plutôt que proclamé et tellement vécu qu'il informe toute sa vie privée et publique ; *c*) un esprit de tolérance réaliste qui ne décourage pas tout le monde par un idéal trop strict, qui ne démolit pas ce qui peut être tout simplement « *baptisé* », qui admet les collaborations partielles, qui n'exagère pas les oppositions, etc. ; *d*) le sens du bien commun et l'esprit de service de la cité ; *e*) une « *santé* » morale qui permet d'aborder avec le maximum d'équilibre, de sérénité, de « *pureté* » intellectuelle, les faits en toute objectivité et les personnes avec une sympathie compréhensive.

— De maintenir son dirigé dans un « *climat* » catholique.

Il y a danger, en effet, de laisser s'émousser au plus fort des luttes politiques le sens catholique, c'est-à-dire cette soumission filiale à l'Eglise, ce culte du droit naturel, cette délicatesse en matière de justice et de charité, cette absolue loyauté et cette fermeté dans les principes qui doivent caractériser l'action politique d'un catholique. A ce prix seulement, un tel catholique sera au sein de n'importe quel parti ou de n'importe quel organisme un ferment chrétien merveilleusement « *efficace* ».

Au directeur de maintenir discrètement, mais fermement, son dirigé en contact avec la vérité et les exigences chrétiennes de telle sorte que le malaise du « *catholique* » avertisse le « *politique* » qu'il fait fausse route.

— De lui laisser toute son indépendance.

Ce souci de protéger l'autonomie d'une activité politique contre des empiètements indiscrets peut expliquer certains gestes, certains reniements même qui étonnent douloureusement chez un catholique. Encore une fois, le prêtre doit donner *le pouvoir de choisir*, mais ne jamais aller au delà. Se rappeler que l'homme politique catholique est devenu par sa fonction responsable du B. C. et non directement des intérêts catholiques.

L'information du prêtre.

Un problème difficile.

Pour être ainsi éducateur de tous et conseiller intime de quelques-uns, le prêtre doit naturellement veiller à son information personnelle. Rapporteur et auditoire ont souligné la difficulté [de] cette information. Sans doute, avec M. le chano[ine] Picard de La Vacquerie, on peut affirmer que [de] fortes lectures, l'étude de l'histoire et le so[uci] d'échapper à la fois au scepticisme et à la naïv[eté] par une saine critique sont les bases essentiel[les] d'un jugement sûr. Mais le problème de l'inf[or]mation au jour le jour reste entier. Pour jug[er] il faut savoir et savoir à temps.

Les sources principales.

— *Avant tout maintenir le contact avec l'ensem[ble] des fidèles* pour avoir une vue exacte, concr[ète] des problèmes. Bien des prêtres se font là-dess[us] des illusions qui croient connaître les soucis et [les] réactions de la masse parce que M. Un tel [ou] Mme Une telle leur a dit ceci ou cela. Ce n'[est] pas toujours facile d'entendre battre le cœur [du] peuple. Notons cependant l'apport précieux [des] enquêtes de nos Mouvements spécialisés.

— *Les documents ecclésiastiques.*

Inutile de souligner avec quel passionn[é] intérêt chacun écoute maintenant la « *voix [de] Rome* ». Le prêtre doit évidemment être le prem[ier] à connaître, à étudier, à expliquer et à répan[dre] les messages du Pape et de nos évêques.

— On souhaite la création d'*un centre de doc[u]mentation* qui permettrait aux prêtres de se met[tre] le plus rapidement possible au courant des p[ro]blèmes de l'heure.

Le compte rendu de ces journées s'achève ai[nsi] sur ce grave problème d'*une opinion catholiq[ue] dirigée*. A la hiérarchie et aux prêtres revient [la] mission d'enseigner et de rappeler les *princip[es]*. Aux organismes sociaux et politiques, le so[in] d'initier aux *techniques*. La présentation objecti[ve] de la vie politique et des problèmes qu'elle so[u]lève serait heureusement confiée à un Com[ité] central d'information civique et sociale servi p[ar] une presse spécialisée à cet effet.

M. P. SÈVE.

BIBLIOGRAPHIE

VIE COMMUNAUTAIRE ET SANCTIFICATION [DU] CLERGE DIOCESAIN, par M. le chano[ine] HENRI COLLIN. 118 pages. Prix, 18 francs ; p[ort] 2 francs. — Bonne Presse.

Une expérience et une doctrine de vie comm[u]nautaire orientées avant tout vers la sanctificati[on] du clergé diocésain.

LUMIERES DE VIE ET FAMILLE HUMAINE, p[ar] M. l'abbé FRANCIS GÉNEVOIS. 220 pages. Pr[ix] 35 francs ; port, 1 fr. 20. — Bonne Presse.

La Très Sainte Trinité placée au cœur de no[tre] vie spirituelle et sociale. Un livre de profon[de] théologie mise à la portée des fidèles.

EST-CE UN DEVOIR POUR TOUT CHRETI[EN] D'ETRE APOTRE ? par le R. P. MATHI[EU] 62 pages. Prix, 8 francs; port, 1 fr. 20. — Bon[ne] Presse.

Tout chrétien doit être apôtre et comment [il] peut l'être. On pourrait difficilement être p[lus] persuasif.

UNE CONFERENCE SUR LE MIRACLE et U[NE] DEUXIEME CONFERENCE SUR LE MIRAC[LE] par l'abbé JULIEN WERQUIN. 32 pages. P[rix] 5 francs ; sans le port. — J. Tirloy, Lille.

(1) Signalons à ce sujet la brochure éditée par les soins de la Direction des œuvres : cinq plans de conférences sur *Nos devoirs civiques*. Le plan IV (Devoirs des gouvernés) présente très bien le devoir civique dans toute son amplitude.

DOSSIER DE PRESSE

A propos de l'école libre

Nous reproduisons ci-après, à titre documentaire, un certain nombre d'articles publiés depuis octobre dernier dans la presse parisienne à propos de l'école libre et de la liberté d'enseignement. L'une et l'autre sont de nouveau discutées et plus ou moins attaquées, dans certains organes de presse (1), *avec une mentalité et des arguments qui datent d'avant-guerre.*

Pareille attitude ne pouvait laisser indifférents ni muets les partisans et les défenseurs de la liberté d'enseignement et aussi des droits primordiaux des parents sur l'éducation de leurs enfants.

« Vive la laïque! »

« Vive la laïque ! ». sous ce titre M. Georges Cogniot, *membre de l'Assemblée consultative, rédacteur en chef de* l'Humanité *a écrit dans ce journal (10. 11. 44) un article qui a l'allure d'un appel à la croisade pour la défense de la laïcité et qui est une sommation au Gouvernement provisoire de la République française de supprimer les subventions accordées par Vichy aux écoles libres.*

Voici le texte de cet article :

Une Commission spéciale (2) a été constituée par le ministère de l'Education nationale pour étudier le sort à venir de l'enseignement libre et ses rapports avec l'enseignement public. Cette Commission a commencé ses travaux. Ainsi se trouve posé dans toute son ampleur le problème de l'école privée, c'est-à-dire essentiellement, dans les conditions françaises, le problème de l'école confessionnelle catholique.

Cette école catholique a sollicité et accepté du pseudo-gouvernement de Vichy des subventions considérables, en rupture complète avec la politique scolaire de la IIIe République qui refusait toute aide pécuniaire de l'Etat à l'école particulariste d'une confession. C'est aux catholiques de se demander les conséquences que pareille dépendance financière a pu entraîner, vis-à-vis des gauleiter de Hitler, pour l'attitude patriotique et nationale de leur Eglise considérée dans sa hiérarchie responsable ; on ne sait que trop que bien des princes de l'Eglise ont appuyé activement ou toléré le crime des Pétain et des Laval, tandis que d'admirables catholiques, prêtres ou laïques, offraient leur sang pour le salut du pays.

Des livres parus sous l'occupation, comme celui de l'évêque Bornet, coadjuteur du cardinal Gerlier, ont élevé au nom de l'école catholique des prétentions proprement totalitaires (1).

A l'heure actuelle, les représentants autorisés de l'enseignement privé catholique réclament l'implantation en France d'une politique scolaire complètement en dehors de nos traditions et de nos principes, copiée sur des modèles étrangers, par exemple sur le modèle hollandais.

---

(1) Voici ce qu'écrivait le 5 octobre dernier *le Populaire* sous le titre « La nationalisation de l'enseignement. Il faut faire disparaître la rivalité entre les deux écoles » :

« La réforme de l'enseignement est un des grands problèmes qui se posent à la nation française et auxquels le gouvernement de la République devra apporter la solution que le peuple attend.

Ce que désirent avant tout les instituteurs, dont le bureau de leur Syndicat national vient de faire connaître les vœux, c'est l'union de tous les enfants de France, l'harmonie parfaite des jeunes esprits pour que soit enfin réalisée l'unité réelle de notre pays.

Et cet idéal, c'est sur les bancs d'une seule école qu'on pourra l'atteindre.

La dualité entre écoles publiques et privées doit disparaître, car c'est elle qui a suscité dans nos villages des querelles sourdes, des haines vivaces ; dès leur jeune âge, nos enfants se sont trouvés divisés en deux clans hostiles, et le spectacle est encore présent à nos esprits de jeunes Français s'injuriant ou se battant à la sortie des classes, parce qu'ils appartenaient à deux écoles différentes.

C'est cela que nous ne voulons plus voir dans la IVe République.

L'unité de la nation française est en train de se faire. Nous la désirons tous, mais si nous voulons qu'elle soit effective, si nous voulons que les jeunes générations marchent la main dans la main, commençons par la réaliser à la base, sur les bancs de l'école.

Nous estimons que la IVe République ne doit pas former deux catégories de citoyens. Pourquoi aurait-elle deux écoles ?

(2) De *l'Aube* (14. 10. 44) sous le titre « Le Conseil national de la Résistance et le statut de l'enseignement » :

« M. André Philip, chargé par le gouvernement de promouvoir un statut de l'enseignement, a demandé au C. N. R. de désigner un certain nombre de personnalités pour faire partie d'une Commission qui en discutera les projets. Ces personnalités, désignées à la séance d'hier, sont :

MM. Verdier secrétaire général adjoint du parti socialiste ; le professeur Henri Wallon, du Front national ; Georges Gogniot, du parti communiste ; Charles Laurent, Libération (Nord) ; André Colin, démocrate-chrétien ; Rouze, Ceux de la Libération ; Hervé, Mouvement de libération nationale.

Les Syndicats de l'enseignement et de l'administration centrale du ministère de l'Education nationale seront également représentés dans cette Commission. »

Notons encore ici cet extrait d'un article de M. Maurice Lacroix, dans *Résistance* (15-16. 10. 44), sous le titre « Ecole et nation » :

« ... La guerre de 1939 est venue ; puis la capitulation de Bordeaux, la résistance, la libération. Les Français de toute croyance et de toute opinion se sont rencontrés dans les mêmes organisations clandestines, les mêmes prisons, les mêmes camps de concentration. Chassés de l'Université par les lois vichyssoises, l'israélite, le franc-maçon ont trouvé souvent refuge à l'école libre. Elle a été pour nombre d'entre eux le havre de grâce qui leur a permis de poursuivre leur tâche d'éducateurs, de continuer à gagner leur vie et celle de leur famille.

Ni le cléricalisme de Vichy ni le sectarisme antireligieux du nazisme n'ont pu empêcher le développement de la fraternité française.

Le gouvernement pense que l'heure est venue où l'on pourra réaliser autour de l'école, mieux que par un *modus vivendi* précaire, la réconciliation de tous les Français. M. André Philip est chargé de promouvoir l'étude d'un statut de l'enseignement. Une Commission a été nommée par le C. N. R.

Elle va sans doute se trouver en présence de thèses malaisément conciliables. Mais nous ne sommes plus au temps de Falloux ni de Combes. La solidarité de la Résistance a balayé les querelles d'hier. L'accord doit pouvoir se faire autour de quelques principes, essentiels à la vie d'une démocratie fondée sur l'égalité des citoyens de toute classe, sur la liberté due à chaque conscience, sur le respect des droits de la famille.

Est condamné d'avance tout système qui ferait dépendre de la fortune des parents l'accès d'un enfant à une forme quelconque d'instruction et de culture.

Est condamné d'avance tout système qui aboutirait à une conception totalitaire, unilatérale, de l'éducation, qui négligerait le fait du pluralisme des familles spirituelles françaises, qui porterait atteinte au droit des parents, premiers responsables du destin intellectuel et moral, comme du destin matériel, de leurs fils ou de leurs filles.

Est condamné d'avance tout système qui n'assurerait pas la sauvegarde de l'unité nationale et le nécessaire contrôle du loyalisme de tout éducateur et de toute école à l'endroit de la démocratie républicaine.

Nous souhaitons qu'autour de ces principes un accord puisse s'établir sur des modalités acceptables pour tous. Une solution imposée par une majorité à une minorité rouvrirait les plus douloureuses querelles. Une entente sincère, dans l'oubli des conflits passés, contribuerait grandement au relèvement de la patrie. »

(1) Cf. *D. C.* (nouvelle série, n° 6, 5 novembre 1944), une analyse de cet ouvrage. (Note de la *D. C.*)

REGIME D'APAISEMENT ET DE LIBERTE

Pour nous, nous croyons que notre parti a été bien inspiré en écrivant dans l'*Esquisse d'une politique française de l'enseignement* qu'il remettait dès l'automne de 1943 aux autres groupements de la Résistance :

La laïcité, sapée sournoisement depuis 1940 par ceux qui ne se proposaient de donner des aumônes à l'Eglise que pour mieux l'asservir elle-même, sera défendue sans esprit d'abandon. Elle sera rétablie comme étant le régime qui a le mieux assuré la paix scolaire et la liberté depuis que la question de l'enseignement, comme grand service public, s'est historiquement posée en France...

Nos camarades catholiques de la Résistance ne sauraient donc être surpris de voir les communistes demander aujourd'hui l'application d'idées qu'ils ont proposées à la Résistance tout entière depuis plus d'un an.

Nous réclamons la cessation des subventions à l'école dite libre parce que nous pensons que l'école publique laïque respecte la liberté de conscience de chacun et se combine très bien avec l'instruction religieuse qu'il appartient aux familles, si elles le jugent bon, de faire donner à leurs enfants en dehors de la classe.

Nous réclamons aussi la cessation des subventions, parce qu'il est constant que la qualification des maîtres n'est pas *en moyenne* aussi élevée dans l'enseignement « libre » que dans l'enseignement public et qu'il n'est pas du rôle de l'Etat de favoriser un service d'éducation d'organisation inférieure contre un service d'éducation de type supérieur.

Ajoutons que, bien entendu, il n'est pas non plus du rôle de l'Etat de gaspiller les ressources en aidant à la multiplication des doubles emplois et à la dispersion des efforts.

Nous réclamons encore au nom de la liberté elle-même ; il est avéré, en effet, que dans certaines provinces, particulièrement dans certaines régions rurales où le régime de la propriété foncière a conservé des traits archaïques, le choix de l'école n'est pas opéré librement par les ouvriers agricoles, les fermiers, les métayers, les artisans, mais dicté par les personnalités dont la subsistance et la vie même de ces travailleurs dépendent.

Nous réclamons au nom de la paix publique, parce que — personne ne le contestera sérieusement — le régime laïque établi était entré dans les mœurs avant cette guerre et cette invasion ; il ne faisait plus l'objet dans les assemblées que de débats académiques et était accepté en fait par la quasi-unanimité de l'opinion. Et c'est le règne temporaire de l'étranger qui, seul, a fait resurgir la question sur le terrain de la politique pratique.

Les Français ont plus que jamais besoin d'union. Il faut que les générations nouvelles soient plus unies que celles dont elles assureront la relève. Disons franchement que nous ne voyons pas comment on pourrait prétendre travailler à cette union de la jeunesse en organisant systématiquement la concurrence de deux écoles et en portant cette concurrence au plus haut point à coups de subventions destinées à donner une force sans précédent à l'école particulariste.

Le problème de l'avenir, c'est d'éviter tout retour agressif du fascisme et du pouvoir personnel, d'élargir et de fortifier la démocratie dont le patriotisme s'est révélé inséparable. Voilà l'effort auquel l'enseignement républicain doit se préparer à coopérer de tout son pouvoir. Or, cette éducation civique rénovée et créatrice, personne n'est mieux qualifié que les maîtres de l'enseignement public pour la dispenser : aucune catégorie de ceux qui prétendent à quelque part de direction spirituelle ne s'est affirmée aussi résolue ni aussi compacte dans la lutte contre Hitler. Les martyrs incomparablement nombreux de l'enseignement public prouvent sa valeur et fondent son droit.

A l'avenir, donc, que ceux qui veulent des écoles privées les payent !

Et les ministres communistes ont eu bien raison de déclarer en Conseil, d'accord avec le président Jeanneney, que les subventions provisoirement maintenues ne devaient servir qu'au fonctionnement des écoles existantes sans permettre de nouveaux établissements : il ne s'agit que de laisser à l'enseignement libre le temps nécessaire à sa réadaptation.

Le préfet de la Seine devrait bien suivre cet exemple et cesser de violer les libertés municipales pour imposer des subventions et un régime de la caisse des écoles qui provient de Vichy.

Evitons les questions qui divisent les Français. A une heure où tout commande l'union, abstenons-nous de poser des problèmes dépassés, sur lesquels une tendance de l'opinion ne saurait insister sans risquer de réveiller des passions nuisibles à l'unité nationale.

« *L'enseignement doit être laïque.* »

De M. R. Boudois, dans *Jeunesse* (27. 10. 44) (1), sous le titre : « L'enseignement doit être laïque » :

« Laïcité » est ce mot si honni et si souvent couvert d'opprobre et d'injures par tous les organes « bien », c'est-à-dire bourgeois et catholiques, depuis près de quarante ans. Sait-on bien ce que cela veut dire ? Cela signifie simplement « neutralité ». Nous ne sommes pas antireligieux ni même stupidement anticléricaux ; mais nous ne voulons pas revoir instaurer, dans aucun de nos établissements scolaires, à quelque degré, sous quelque prétexte ou quelque forme que ce soit, un enseignement religieux, pratique pourtant courante avant 1940. La neutralité à l'école est une des libertés les plus essentielles — la liberté de pensée — et nous entendons défendre la « laïque » de toute notre force et agir pour cette défense.

Depuis quatre ans et plus, nous n'avons rien pu dire. Qu'on ne nous accuse pas de semer la division ; loin de briser « l'union sacrée », nous ne voulons pas qu'on maintienne une réforme faite sous l'occupation allemande, avec l'appui tacite des Allemands.

VICHY AVAIT COMMENCE A CLERICALISER L'ECOLE

En fait, Vichy a permis, à la faveur de l'invasion nazie, la cléricalisation de l'enseignement. L'Eglise n'a pu réussir à reprendre le rôle qu'elle jouait avant la Séparation ; mais elle travaillait dans ce but et déjà elle avait obtenu des résultats substantiels.

Savez-vous que les curés avaient le droit, au même titre que les instituteurs, de pénétrer dans les écoles ? Savez-vous que les aumôniers des

---

(1) *Jeunesse*, hebdomadaire socialiste des Jeunes. N° 1, 13. 10. 44.

lycées étaient payés par l'Etat pour donner quasi officiellement un enseignement religieux ? Savez-vous qu'à la Sorbonne les élèves de l'Institut catholique ne payaient pas leurs droits d'inscription ? Savez-vous que, depuis les réformes de Carcopino, les bourses d'entretien étaient distribuées aussi bien dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public, alors que l'enseignement privé est, dans sa plus grande partie, aux mains de l'Eglise ? Savez-vous qu'une autre grande réforme du même Carcopino a été de séparer l'enseignement des jeunes filles de l'enseignement des garçons, ce que l'Eglise a toujours préconisé en s'élevant contre l'uniformisation des programmes et les établissements mixtes !

Eh bien ! Il doit être mis un terme à ces abus par la nationalisation totale de l'enseignement, problème bien vaste, certes, mais dont il est bon, je crois, de préciser les données essentielles destinées à « laïciser » l'école.

Il faut désormais que le prêtre, quel qu'il soit, ne soit plus admis à l'école, au lycée, à la Faculté qu'au titre de simple citoyen, — en dehors d'un seul cas : lorsqu'un pensionnaire demande un prêtre à son lit de mort.

L'enseignement religieux se fait en dehors de l'école ; qu'il s'y fasse entièrement. Et lorsqu'une école « libre » se juge incapable d'assurer les cours tout en gardant les bénéfices d'un internat profitable, comme c'était le cas pour le lycée Charlemagne et l'école Massillon notamment avant cette guerre, qu'on n'accueille pas ces élèves des Pères comme un groupe privilégié. La Sorbonne, enfin, ne doit avoir aucun rapport avec les gens de l'Institut catholique ; que l'abbé de Lapparent, professeur de géologie à cet Institut, fasse moins de bruit dans les laboratoires de la Sorbonne, comme il en avait pris l'habitude pendant cette guerre, avec la complicité de M. Jacob, directeur de la Recherche scientifique sous l'Etat français.

Et qu'on ne vienne pas nous dire que l'école « sans Dieu » a amené la chute de la France et a démoralisé notre jeunesse en lui retirant le souci de ses devoirs et surtout l'amour de la patrie. La J. O. C. et la J. E. C. ont pu continuer d'exister légalement et de militer au grand jour sous le régime Pétain, tout en fournissant d'ailleurs des « résistants » ; mais les autres formations de jeunes, existant dans l'ombre, qui ont fourni la majorité des victimes de la Gestapo, des maquisards et des F. F. I. qui sont morts et meurent encore pour la France et la République laïque ?

R. BOUDOIS.

Réponses à M. Georges Cogniot.

Du R. P. PIERRE CHAILLET, S. J., sous le titre : « Vive la laïque ! », à M. Georges Cogniot, rédacteur en chef de *l'Humanité*, dans Courrier français du *Témoignage Chrétien*, lien du Front de résistance spirituelle (18. 11. 44) :

Nous étions hier, dans la clandestinité, poursuivis par les mêmes ennemis, en butte aux mêmes dangers, voués au même dessein de poursuivre jusqu'au bout, dans l'union sacrée de la Résistance, la libération de la France.

Nous formions le vœu unanime de laisser en suspens, jusqu'à la reprise normale de la vie politique française, les questions irritantes qui pourraient ressusciter des querelles partisanes : pour que la France retrouvât le temps de refaire sa grandeur dans l'unité, la politique intérieure devait par discipline librement consentie se garder de retomber trop vite aux ornières d'un passé dont nous déplorions tous, avec le manque d'invention créatrice, les étroitesses particularistes.

Des conversations amicales entre membres des divers mouvements de Résistance autorisaient de grands espoirs. J'ai entendu moi-même certains de nos amis, comme M. Albert Bayet, se faire les apôtres d'une trêve à laquelle laïques et chrétiens, sans rien renier de leurs positions doctrinales, souscriraient de plein gré, dans l'attente du moment où pourraient de nouveau, sans préjudice pour l'unité nationale nécessaire à la poursuite de la guerre et aux tâches immédiates de reconstruction, s'affronter les tendances diverses, ou même antagonistes, de nos familles spirituelles.

Ce n'était pas votre intention, j'en suis sûr, de rompre cette trêve et de briser cette unité en écrivant dans *l'Humanité* du 10 novembre votre article sur l'école, qui sonne pourtant comme un appel à la croisade de la laïcité « sapée sournoisement depuis 1940 par ceux qui ne se proposaient de donner des aumônes à l'Eglise que pour mieux l'asservir elle-même ». Vous nous avertissez que cette phrase était écrite dès l'automne de 1943 et vous réclamez « la cessation des subventions à l'école libre ».

« Nos camarades catholiques de la Résistance ne sauraient donc être surpris de voir les communistes demander aujourd'hui l'application d'idées qu'ils ont proposées à la Résistance tout entière depuis plus d'un an. »

Votre conclusion témoigne d'un souci permanent d'unité. Je m'en félicite.

« Evitons les questions qui divisent les Français. A une heure où tout commande l'union, abstenons-nous de poser des problèmes dépassés, sur lesquels une tendance de l'opinion ne saurait insister sans risque de réveiller des passions nuisibles à l'unité nationale. »

On ne saurait mieux dire. A votre slogan « Vive la laïque ! », je ne répondrai pas par une levée de drapeau confessionnel « Vive l'école libre ! », et je n'écrirai pas les mots laïque ou neutre comme vous le faites instinctivement entre guillemets pour l'école « libre ».

M. le ministre de l'Education nationale a donc jugé bon de confier à une Commission d'études, composée de fonctionnaires du ministère, de membres du C. N. R., de représentants de l'enseignement public et de l'enseignement privé — non confessionnel et confessionnel — le soin de rechercher et de proposer au gouvernement une solution ou des solutions susceptibles de faire disparaître l'antagonisme d'écoles rivales qui risque d'empoisonner la vie publique et de nuire à l'unité de la nation.

C'est louable et vous le pensez comme moi, puisque vous faites partie comme moi de cette Commission.

J'ai sans doute moins de préventions contre l'école publique, où j'ai été élevé, que vous n'en avez contre l'école privée. Je regrette comme vous et tous mes amis de la Résistance que les subventions de Vichy à l'école privée — vous avez tort de traduire aussitôt école « confessionnelle » — soient venues malencontreusement compliquer de ressentiments politiques ou cléricaux la recherche en commun d'une solution plus neuve au problème français de l'école ; j'allais écrire une

« solution plus révolutionnaire » que le simple retour paresseux à la légalité républicaine d'avant 1940, une solution où les droits de l'Etat sur l'école ne soient pas inéluctablement fondés sur la méconnaissance des droits primordiaux des parents sur l'éducation de leurs enfants, ni ces droits des parents sur le dédain du droit de l'Etat.

Laïques, nous pouvons l'être comme vous ; il s'agit que nous ayons l'assurance que la laïcité de l'Etat ne s'exerce pas à l'école au préjudice du respect que l'Etat et ses maîtres doivent à la conscience des enfants et à la foi des parents. La neutralité peut être cette école de respect. Nous y applaudirons et en tirerons les conséquences. Mais la laïcité peut être aussi — ce n'est pas chimère — école de suspicion et de division. Et la méfiance engendre la méfiance. Ce n'est pas le climat que nous avions rêvé ensemble pour la France libérée.

Je n'entends pas ici prévenir les vœux ou les suggestions de la Commission présidée avec une si parfaite neutralité par notre ami André Philip. Mais ne l'avez-vous pas fait vous-même de façon intempestive en faisant le procès sans aménité de « l'école confessionnelle catholique » ?

Vous dénoncez ce « service d'éducation d'organisation inférieure » au bénéfice d'un « service d'éducation du type supérieur ». Vous posez ainsi le principe du monopole d'Etat, sans les précautions d'analyse nécessaires.

Est-ce si évident qu'il soit dans les exigences de la démocratie d'obliger les parents à payer deux fois, pour les écoles publiques et pour les écoles privées de leur choix ? Vous l'affirmez sans détour : « A l'avenir donc, que ceux qui veulent des écoles privées les payent. » Reconnaîtriez-vous si aisément sur d'autres plans le privilège de l'argent ? Je m'imaginais que nous étions d'accord pour en dénoncer les méfaits. Vous choisissez un fâcheux terrain de discussion. Et vous le faites, « au nom de la liberté elle-même », « au nom de la paix publique ». J'espérais que nous continuerions à être unis pour que la liberté ne soit plus le privilège de l'argent, que vos maîtres marxistes et nos Pères de l'Eglise m'ont appris à reconnaître comme une cause essentielle des aliénations de la liberté de l'homme.

Si vous pensez que « le problème de l'avenir c'est d'éviter tout retour agressif du fascisme et du pouvoir personnel », je le pense avec vous très franchement, qu'il s'agisse du pouvoir sans contrôle d'un homme, d'une caste ou d'une classe ; et si vous croyez que l'enseignement républicain soit le seul qui ait « prouvé sa valeur et fondé son droit », je suis moins rassuré au spectacle contemporain de toutes les formes d'impérialisme et au souvenir de défections retentissantes qui n'ont pas toutes, tant s'en faut, puisé dans l'école libre le goût de l'asservissement.

Vous dénoncez les « prétentions totalitaires de l'école catholique », où nous ne nous reconnaissons pas, je vous en donne l'assurance ; mais pourquoi y opposer un autre esprit totalitaire, auquel le génie pluraliste de la France, avec son horreur du conformisme et de l'uniformité, se pliera malaisément et dans lequel il ne trouvera pas le climat spirituel de son épanouissement ? De quelque nom qu'il s'affuble, le conformisme d'Etat n'est pas pour apaiser les inquiétudes de ceux qui ont risqué leur vie pour la défense des droits de la personne humaine. En dépit de tous les grands mots idéologiques, c'est cela qui compte d'abord.

Je sais que *l'Humanité* a fourni, dans la Résis-tance, les preuves de cet amour de la liberté. Vo... martyrs en témoignent. Je reconnais que le par... communiste représente dans la France de la Libé-ration une force qu'il n'est pas dans mes intention... de sous-estimer, pour l'avènement d'une démo-cratie populaire, généreuse, fraternelle et forte. Vous avez pris l'habitude récente d'ajouter tou-jours nationale et française. Epargnez-nous alor... la surprise d'une incompréhension manifeste d... nos ambitions chrétiennes de travailler nous auss... à la grandeur de la France, « sans risquer d... réveiller des passions nuisibles à l'unité nationale ».

Puisque c'est notre vœu commun, Monsieur, restons unis, pour un bout de chemin qui peut être encore assez long... Il sera toujours assez tôt d'aborder franchement ce qui nous sépare, quand les ennemis de la patrie ne risqueront plus d'en tirer avantage. Vive la France !

Croyez à mes meilleurs sentiments.

PIERRE CHAILLET, S. J.

De M. STANISLAS FUMET, dans *Temps Présen[t]* (24. 11. 44), sous le titre : « Anticléricalisme ou révolution ? » :

La querelle de l'enseignement libre est ouverte. Déjà l'allure qu'elle prend n'est pas heureuse. Il faut s'opposer cependant à ce qu'elle nous déshonore les uns et les autres.

Qui, les uns et les autres ? Les Français croyants et les Français incroyants. Quand je parle des Français, je n'ai en vue que mes compatriotes dignes de ce titre, les Français qui n'ont pas capitulé devant l'ennemi, matériel et moral, ceux qui n'ont pas perdu leur conscience de Français ; en effet, pour les autres, ils nous ont prouvé qu'ils n'existaient pas, *comme Français*, lorsque le sort de la France était en jeu. Ceux qui ont baissé pavillon ces quatre dernières années, s'étant comportés comme des esclaves, doivent sentir aujourd'hui le besoin de *s'affranchir*.

Ceci dit, il reste que parmi les Français qui ont été à la hauteur des circonstances — à la hauteur de la France — et sur lesquels il faut que l'ensemble du pays prenne modèle, les uns croyaient en Dieu et les autres n'y croyaient pas. Comme le chante si gracieusement Aragon :

Que l'un fût de la chapelle,
Que l'autre s'y dérobât,
Celui qui croyait au ciel,
Celui qui n'y croyait pas...

Mais ils étaient également Français ; nous voulons dire avant tout des francs, des hommes libres.

★ ★ ★

Les cléricaux et les anticléricaux, même lorsque par vertu ils usent correctement de leur liberté, n'aiment pas, au fond, la liberté. Il y a en eux quelque chose qui proteste contre elle. Mieux que cela, on dirait qu'ils souffrent d'un égal complexe d'infériorité, comme s'ils n'étaient pas ce qu'ils sont — croyants ou incroyants — *librement*. Les premiers semblent avoir peur que la foi ne leur échappe, et ils se rassurent en s'appuyant exclusivement sur le *curé ;* les seconds semblent avoir peur qu'une force inconnue, et sans doute terrible, ne les happe et ils prennent une assurance gratuite contre le danger d'un Dieu toujours possible en s'hypnotisant sur le *curé,* cette tache noire

qui leur masque le ciel. Le cléricalisme et l'anticléricalisme se ressemblent comme deux frères : ils ne voient dans la religion, l'un et l'autre, qu'un écran que leur passion maintient entre Dieu et la conscience humaine.

Quelqu'un qui n'aime pas la liberté, par exemple, c'est M. Cogniot. M. Georges Cogniot a écrit dans *l'Humanité*, le 10 novembre, un article qui a fait quelque bruit : « Vive la laïque ! » (Je suppose, mais je peux me tromper, que ce titre maladroit n'était pas de lui, qu'il aura été substitué par un secrétaire de rédaction à une expression moins intempestive.) Ce M. Cogniot est sans doute communiste. Je le regrette pour les communistes. Ou alors il est à craindre que certains communistes ne soient déjà de vieux réactionnaires, des « fossiles » républicains, des gens à qui les événements n'ont rien appris, des gens qui n'ont pas senti passer sur le monde le souffle révolutionnaire. M. Georges Cogniot met en demeure le gouvernement provisoire de retirer aux écoles libres ces fameuses subventions que Vichy leur avait accordées et qui auraient pu faire tant de mal à l'Eglise de France. Nous partageons pleinement l'opinion de M. Cogniot sur ce point : le but de ces « aumônes » était d'asservir l'Eglise qui en bénéficiait. Aussi les catholiques — puisque c'est d'eux, il l'avoue, qu'il s'agit — ne sont-ils pas *tous* partisans du maintien de ces subventions. J'en connais et j'en suis, qui rougissent de penser que l'Eglise, leur mère, est tenue à ce genre de mendicité. Comme ils entendent ne pas être moins révolutionnaires qu'ils n'ont été résistants, ils prient qu'on leur dise pourquoi, en somme, on leur ferait l'aumône. Ce n'est pas l'aumône qu'ils veulent, c'est la justice.

Pourquoi, Monsieur Cogniot, ferions-nous figure, en France, de parents pauvres, nous qui avons enrichi tout le monde ? Est-il admissible pour des chrétiens dont la religion a fait la France, dont la religion est à l'origine de la Révolution française autant que de la monarchie (rappelez-vous la nuit du 4 août 1789), et qui a donné au socialisme ses principales lumières, et qui n'a pas attendu Karl Marx et le communisme athée pour dresser au moyen âge de libres sociétés communautaires, est-il admissible, pour des chrétiens français, de se voir, aujourd'hui encore, traités si grossièrement ? Le malheur, c'est que les catholiques, éduqués sans rigueur, se contentent de se plaindre et restent trop polis. Oui ou non, ai-je le droit, moi qui ai la chance de connaître Dieu, d'avoir pour mes enfants, sans payer davantage, un enseignement empreint de cette lumière ? Je ne vois pas pourquoi des citoyens marxistes ne désireraient pas, avec autant de simplicité que moi, qu'un enseignement socialiste et communiste fût donné dans les mêmes conditions à leurs enfants, s'ils jugent que c'est pour le bien de la France et de l'humanité. Il devrait être soumis, comme l'enseignement chrétien, au contrôle de la nation qui garantirait la valeur de ses maîtres et sa fidélité à l'Etat. Au lieu de cela, ils nous parlent, comme des radicaux-socialistes, de neutralité scolaire ! Quelle timidité, quelle pudeur — ou quelle hypocrisie ! Si le marxisme est vrai, pourquoi ne réclamez-vous pas qu'on l'enseigne à vos enfants ? Ce n'est pas moi, chrétien, qui vous le reprocherai. Mais, parallèlement, j'exigerai que l'Etat français ouvre des écoles aux enfants catholiques dans lesquelles on enseignera non pas n'importe quoi, mais la sublime doctrine chrétienne, qui a aujourd'hui ses philosophes, ses savants et ses littérateurs — que vous respectez, — comme elle les avait au XIIIe et au XVIIe siècles. Pour échapper à Karl Marx et à saint Thomas, à Proudhon et à Bossuet, faudra-t-il toujours se rabattre sur des Taine, des Renouvier et des Victor Cousin ? Cette neutralité scolaire a fait des esprits sans caractère et des cœurs sans énergie.

La fraternité des prisons et des Maquis ne s'ingéniait pas à effacer entre nous les différences. Chacun tirait de sa foi ce qu'il pouvait, et c'est peut-être ce que les communistes, précisément, aimaient le mieux chez nous, cette foi surnaturelle, et je pense qu'en retour, ce que nous préférions chez eux, c'était cette foi naturelle qui les rendait admirables dans le combat. Ce n'est pas avec de la neutralité que l'on produit de la grandeur et notre pays a failli crever de vouloir en manquer.

Si c'est des aumônes que l'Eglise réclame pour entretenir des établissements « libres » où l'on reçoit à peu de chose près les mêmes leçons que dans les écoles « publiques », je comprends, à la rigueur, bien que ce soit criant d'injustice, que l'on discute ses prétentions. Car, au moins pour l'enseignement secondaire, il est vrai qu'avec un aumônier dans les écoles laïques, ou écoles *neutres*, on peut faire presque aussi bien que chez les congréganistes. Mais si, à la faveur de la révolution, les croyants avaient la hardiesse de créer des écoles d'un type tout nouveau, où l'on apprendrait à penser dès la petite enfance et où, aux lumières des docteurs de l'Eglise et avec les moyens de connaissance empiriques dont l'homme dispose aujourd'hui, on élaborerait cet « humanisme intégral » dont Jacques Maritain a dessiné les traits dans un livre insuffisamment connu, l'Etat français ne se féliciterait-il pas de les patronner au même titre que les écoles non confessionnelles ?

L'Etat, lui, n'a pas à prendre parti pour une philosophie ou pour une autre. Mais il doit soutenir les méthodes qui donnent le plus de rendement. Et je ne sache pas que ce soit celles qui n'ont jamais rien affirmé.

Dans *Action*, je lisais un article contre le « bachot ». Nous aurions pu l'écrire. Ceci prouve que tout le régime de l'enseignement, en France, est à refondre. Mais il est deux sortes d'augures qu'on n'aura pas intérêt à consulter si l'on veut aboutir à des réformes décisives : ce sont les cléricaux et les anticléricaux qui n'aiment ni la liberté ni la révolution.

STANISLAS FUMET.

(*A suivre.*)

EMPRUNT DE LA LIBERATION

— Les membres de l'épiscopat, en particulier les évêques d'Albi, d'Angoulême, d'Angers, de Bayonne de Blois, de Chartres, de Coutances, de Laval, de Lyon, de Lille, de Luçon, du Mans, de Montpellier, de Nîmes, d'Orléans, de Paris, de Poitiers, de Rouen, de Sens, de Soissons, de Saint-Brieuc, de Vannes, de Versailles, etc., ont adressé à leurs diocésains un appel en faveur de l'emprunt de la libération. Y souscrire est une bonne opération financière, une mesure de prudence, surtout un devoir civique et patriotique dans les circonstances difficiles que traverse le pays.

DOSSIERS DE LA D. C.

Rapport
sur l'enseignement en Alsace et sur l'Université de Strasbourg durant l'occupation allemande

L'enseignement.

L'école en Allemagne ne sert pas seulement à instruire l'enfant. Elle a pour but aussi de « l'éduquer », c'est-à-dire de lui enseigner les principes antisémites, antichrétiens et superpangermanistes de l'Allemagne. Elle doit servir enfin d'instrument d'espionnage des parents.

Et en Alsace, elle doit être surtout un moyen de germanisation.

La transformation de l'enseignement.

« L'une des tâches les plus urgentes et les plus dures en Alsace, écrivait la *Deutsche Allgemeine Zeitung* du 31 juillet 1941, était la transformation de l'enseignement... »

Pendant la période de la domination française, on s'était efforcé aussi systématiquement, hypocritement de réussir ce qu'on n'avait pas pu réussir avec la génération ancienne où le germanisme était enraciné. Il n'aurait pas fallu beaucoup de temps pour arriver, grâce à l'école, à la francisation. Sans doute les enfants apportaient à l'école leur patois maternel, mais l'enseignement était bientôt fait en français. Il y avait des cours d'allemand, mais ils ne suffisaient pas pour que les élèves puissent parler le haut allemand sans faute ou puissent l'écrire. Ce qui était pire encore, c'est que les écoliers devaient apprendre peu à peu à penser en français. Sans doute dans la vie quotidienne ils se servaient de chiffres en allemand, mais ils ne pouvaient résoudre aucun problème de mathématiques un peu ardu autrement qu'en pensant français.

Il était temps, comme on le voit, que l'Allemagne vînt sauver les âmes alsaciennes.

On commença par fermer toutes les écoles. Le temps de trouver des cadres bien germaniques.

Les instituteurs.

Puis tous les instituteurs alsaciens et lorrains furent envoyés d'office dans des camps d'entraînement et d'instruction nationale-socialiste en Bade et dans d'autres parties du Reich. Dans des camps, ils suivirent des cours de plusieurs semaines pour se familiariser avec la nouvelle école allemande qui diffère beaucoup de l'école du régime de Weimar. En même temps, plusieurs centaines de professeurs et d'instituteurs allemands furent envoyés en Alsace pour y donner des cours. La jeunesse alsacienne sera élevée dans les idées du nouvel ordre européen et dans celles de la grande Allemagne dont l'Alsace fait partie intégrale. (*Mülhauser Tageblatt* du 20 octobre 1941.)

Cette transformation fut rapide, prétendent les Allemands.

Dès le 1er octobre 1940, les écoles alsaciennes ont commencé à fonctionner comme des écoles allemandes, déclara, le 22 mars 1941, le ministre d'Etat Schmitthonner à la *Frankfurter Zeitung*. Aujourd'hui, il y a pour toutes les matières des plans et des livres convenables. Les classes inférieures ont été aussi, en un espace de temps très court, en état de suivre parfaitement l'enseignement donné en haut allemand. A la place des écoles professionnelles, on a créé des écoles municipales. Tout l'enseignement privé a été supprimé, et les écoles ont été la plupart du temps transformées en écoles d'Etat.

L'Université.

Le comportement des autorités allemandes envers les étudiants de l'Université de Strasbourg illustre bien les méthodes pangermanistes modernes.

On commença par déclarer que l'Université était ouverte, mais comme les professeurs et la plupart des élèves étaient à Clermont-Ferrand et ne faisaient pas mine de rentrer, on leur délégua une Commission chargée de les convaincre, tous les moyens de pression furent employés : menace de représailles sur les parents, promesses alléchantes, etc. Finalement, un professeur, chargé de cours de grec, se laissa persuader. Ce qui donna l'occasion aux *Münchner Neueste Nachrichten* d'écrire le 3 septembre 1941 : « Du corps enseignant de l'Université française, seule une partie négligeable (!) peut être encore utilisée. »

Sur 150 élèves, deux prirent le chemin du retour. La Commission saisit l'occasion de son voyage pour réclamer la bibliothèque (2 millions de volumes), tous les instruments et le matériel de l'Université... qui avaient été achetés par les Français et emportés par eux au moment de l'évacuation.

Les étudiants d'Alsace purent alors recevoir, sur leur demande, l'autorisation d'aller étudier dans des Universités du Reich qui leur étaient assignées, 50 pour 100 à Heidelberg et le plus grand nombre des autres à Fribourg-en-Brisgau. Le 4 octobre 1941, 1 000 étudiants alsaciens étaient ainsi, selon les *Münchner Neueste Nachrichten*, partis pour l'Allemagne.

La fronde des étudiants.

Là, on les oblige à s'inscrire dans une Corporation d'étudiants affiliée à la Fédération des étudiants — *Studentenbund* — qui dépend du parti national-socialiste. Il faut souligner que cette participation à une Corporation est facultative pour les étudiants originaires du Reich. Pour les Alsaciens, elle fut obligatoire. Or, la Corporation règle d'une façon exclusive la vie de ses membres ; elle s'occupe de l'éducation politique et morale des étudiants, organise des conférences sur le régime et va jusqu'à donner à ses affiliés des leçons de tenue (!) et de civilisation allemande (!). Des conférences furent faites aux étudiants sur les prétendues *souffrances de l'Alsace sous l'occupation française*. Les étudiants alsaciens et lorrains furent l'objet d'une surveillance très étroite. On mêla à eux des fils d'Allemands restés en Alsace ou en Lorraine après 1918, et chargés de « moucharder » tous leurs faits et gestes.

Une résistance ouverte n'était guère possible. Mais il se forma un groupe de résistance passive qui prit comme tâche d'entretenir chez les camarades alsaciens et lorrains la pensée et le sentiment français, l'amour de la France et l'espoir de la libération. Ce travail qui se fit dans des conversations privées fut couronné de succès. Il fut encore facilité par de multiples maladresses allemandes. Des cours de diction avaient lieu régulièrement et les étudiants étaient tenus d'y assister. Chaque élève devait faire une causerie sur un sujet de son choix. Les jeunes Alsaciens et Lorrains saisirent l'occasion pour exalter la France, la liberté humaine, la

lutte pour l'indépendance. L'un d'eux ne trouva-t-il pas moyen de raconter, au grand scandale du professeur et des étudiants allemands, l'entrée merveilleuse des troupes françaises à Strasbourg en 1918. Un autre montra Napoléon Ier pénétrant en triomphateur à Berlin en 1806. Quand on connaît la rigueur et les brutalités du régime nazi, il faut admirer le courage de ces jeunes gens qui, bravant l'ennemi en riant, risquaient leur liberté et leur avenir.

Pendant ce temps, on préparait la réouverture de l'Université de Strasbourg.

Il s'agit de faire de cette Université, disaient les *Strassburger Neueste Nachrichten* du 11 février, un centre intellectuel et culturel allemand sur le Rhin.

Dès le 8 mars 1941, le chef régional des étudiants nationaux-socialistes de Strasbourg, Dr SCHERBERGER, expliqua à un des rédacteurs des *Strassburger Neueste Nachrichten* ses projets de réorganisation de l'Université. Le Dr Scherberger estimait à 6 000 le nombre des étudiants qui s'y inscriraient. Ils seront groupés en un certain nombre de sections rattachées à l'Union des étudiants nationaux-socialistes du Reich. Chacune de ces sections aura une maison qui lui servira de foyer, dans laquelle les étudiants pourront obtenir des repas à bon marché et passer leurs loisirs. La « Maison des étudiants » française que les Français avaient laissée dans un état déplorable (*sic*) a déjà été réquisitionnée à cet effet.

Le Dr SCHERBERGER ajouta que les sports et la culture physique tiendraient une large place dans l'organisation future des loisirs de l'étudiant.

Quant aux étudiants allemands qui viendront faire leurs études à l'Université de Strasbourg, ils seront soigneusement triés, car seuls ceux qui sont des représentants éprouvés et typiques (!) de la nouvelle génération allemande auront le droit de se faire inscrire à l'Université de Strasbourg.

L'Institut scientifique du Reich pour l'Alsace-Lorraine, dont le siège était à Francfort, fut transporté à Strasbourg où il prit le nom de *Société strasbourgeoise pour le régionalisme* (*Strassburger Gesellschaft für Heimatkunde*). La bibliotèque et les collections de l'Institut prirent place à l'Instiut de géographie de l'Université.

Enfin, la réouverture de l'Université fut décrétée pour le semestre d'hiver 1941-42 et, le 6 octobre, un décret du ministre de l'Education nationale du Reich rendit aux étudiants alsaciens et lorrains la liberté de choisir l'Université où ils pourraient poursuivre leurs études.

Mais, pour être admis, les étudiants durent présenter, outre le certificat d'aryennité, une autorisation spéciale du gauleiter Robert Wagner lui-même.

Naturellement, écrivaient à ce sujet les *Strassburger Neueste Nachrichten* du 5 octobre 1941, l'Université de Strasbourg reste ouverte également aux étudiants du Reich.

Naturellement ! C'est le contraire qui nous aurait surpris. Car comment organiser la terreur sans la Gestapo ?

Ce sont les meilleurs étudiants et étudiantes de l'ancien Reich qui pourront faire leurs études à Strasbourg, écrivaient les *Münchner Neueste Nachrichten* du 4 octobre 1941. Ils seront choisis par le Führer des étudiants du Reich. On projette de créer à l'Université de Strasbourg de 12 à 15 *Kameradschaften*, de l'Union des étudiants allemands nationaux-socialistes (B. S-N-S.).

Le service d'espionnage était organisé. On pouvait ouvrir. Les « meilleurs étudiants du Reich », c'est-à-dire les maîtres mouchards, étaient en place.

Les *Münchner Neueste Nachrichten* annonçaient l'événement le 3 septembre en ces termes :

A Strasbourg, devant l'Université du Reich, seul un cercle de pierres indique encore l'emplacement où, il y a peu de temps encore, se dressait le vilain monument de Pasteur...

Le corps enseignant comprendra environ 100 professeurs ordinaires et extraordinaires...

Le recteur est le professeur Karl Schmidt, le spécialiste des yeux, bien connu de Bonn...

On compte au début que le nombre des étudiants sera de 400 à 500 (nous sommes loin des 5 000 prévus par le Dr Scherberger le 8 mars !), la plupart étudient actuellement en Allemagne, 50 pour 100 à Heildelberg...

La Faculté de philosophie a comme enseignement principal la germanistique, l'histoire de la romanistique... Sa tâche spéciale est d'étudier et d'enseigner la science germanique...

Les professeurs nommés à l'Université de Strasbourg sont, à part Anrich, tous de solides pangermanistes d'outre-Rhin, bien dans la tradition des 93 intellectuels d'illustre mémoire ! Hubert Schrade, de Hambourg, pour l'histoire de l'art ; Georg Niermer, de Schunt, en Westphalie, pour la géographie ; Friedrich Schaffstein, de Goettingen, pour le droit pénal ; Adalbert Erler, de Francfort, pour l'histoire du droit allemand ; le Bavarois Franz Bohem, auteur de l'anticartésianisme et aviateur en Pologne et en France, pour la philosophie et l'histoire de la philosophie européenne.

La chaire d'anglais fut confiée à Hans Galinsky, dont les *Strassburger Neueste Nachrichten* du 24 octobre 1941 ont donné la savoureuse biographie suivante :

De 1932 à 1935, il travailla comme professeur d'échange dans une école anglaise et comme lecteur à l'Université de Londres et de Manchester. Il fonda les « points d'appui » du parti national-socialiste allemand à Liverpool et à Manchester (!) (Er gruendete den Stützpunkt Manchester-Liverpool des N. S. D. A. P.) Les impressions qu'il a rapportées des relations germano-anglaises au cours de ces années décisives donnèrent naissance à des livres : *British Fascim, l'Allemagne vue par la revue anglaise « The Contempory »*... Il compléta ses recherches scientifiques sur la lutte (Auseinandersetzung) anglo-irlandaise par des voyages répétés en Angleterre et en Irlande. Le Dr Galinsky a pris part avec le maréchal Goering aux combats de l'Ouest.

Tous ces jeunes gens (entre 30 et 38 ans) quittèrent la manette des bombes de leurs stukas ou leur lance-flammes pour venir enseigner la civilisation aux Alsaciens et se mettre au service de l'Université de Strasbourg dont la tâche suprême et la plus élevée fut définie dans les *Strassburger Neueste Nachrichten* du 3 septembre 1941 par le doyen de la Faculté de philosophie, le professeur Anrich, de la façon suivante :

L'Université doit être en mesure d'irradier d'une façon convaincante, compréhensible et cependant profonde, dans tous les pays de l'Ouest dont les idéaux se sont effondrés, les idées fondamentales, philosophiques et scientifiques de l'ordre nouveau européen qui est en train de s'organiser en partant du Reich.

Les programmes.

C'est bien cet esprit qui règne non seulement à l'Université, mais dans tout l'enseignement primaire et secondaire.

Avant la rentrée des classes, on réunit les élèves

pour leur apprendre à marcher au pas et à faire le salut hitlérien pour le jour de la rentrée des classes, alors que le drapeau allemand est hissé au cri de *Sieg ! Heil !* Dans chaque classe, au début et à la fin de chaque cours, le professeur et les élèves doivent saluer, le bras tendu, le portrait du Führer accroché au mur. Les principaux éléments d'instruction sont la doctrine nationale-socialiste, l'histoire, la biologie, la gymnastique et le chant. Le latin n'est enseigné que dans les classes supérieures, ainsi que les langues étrangères, et en particulier l'anglais qui est obligatoire. Le français est totalement exclu.

L'enseignement de l'histoire débute par le traité de Versailles dont le professeur s'efforcera de démontrer l'injustice. C'est ensuite la vie du Führer, l'historique du parti, la politique intérieure et extérieure de l'Allemagne depuis 1933. Le professeur ne cesse de dénigrer la France et son armée. *Mon Combat,* de Hitler, est commenté comme autrefois on commentait l'Evangile.

Les leçons de biologie sont avant tout un exposé du racisme et des mesures employées par l'Allemagne pour conserver la race pure. Pour bien éviter de se rencontrer avec la Bible, on y enseigne, conformément au système de Darwin, que l'homme descend du singe.

Dans la classe de mathématiques, on se borne à faire apprendre aux élèves les règles et les formules sans les leur expliquer et sans leur demander de les comprendre ou de savoir les appliquer. Quant à l'étude du chant, elle consiste à enseigner aux élèves des chants politiques et guerriers inspirés surtout de la haine de la France et des Français. Voilà pour l'enseignement secondaire. On peut juger d'après cela ce que doit être l'enseignement primaire.

Le Dr Gaertner, directeur ministériel au ministère de l'Instruction publique à Berlin, fut chargé de procéder à une « épuration » et à une réforme totale des livres d'école. Ce travail doit être poussé assez activement pour qu'en octobre 1942 des livres allemands soient introduits dans les écoles alsaciennes. 700 bibliothèques populaires doivent également être installées dans le courant des années 1941 et 1942 dans 700 localités alsaciennes.

Mais avant d'avoir le droit de diffuser ce bel enseignement, les instituteurs, les professeurs, sont obligés, sous peine d'expulsion en Pologne ou sous la menace d'être réduits à la faim, de signer des engagements dont voici le texte :

LOCALITÉ..................................

DATE.......................................

DISTRICT..................................

Déclaration.

Après un violent combat, le Führer a réparé le mal fait par le diktat honteux de Versailles et a regagné l'Alsace allemande au grand Reich allemand.

J'approuve le retour de mon pays au Reich et je remplirai sans aucune condition et avec joie les tâches qui m'incombent en tant que fonctionnaire et éducateur allemand.

SIGNATURE..................................

FONCTION...................................

Ou encore :

Déclaration.

Je reconnais qu'il est de mon devoir, en tant qu'éducateur et fonctionnaire allemand, d'aller exercer mes fonctions partout où le Reich ou la nécessité de l'Etat l'exigent et conformément aux principes du Reich national-socialiste. En conséquence, je remplirai sans aucune réserve les fonctions qui m'ont été confiées dans n'importe quelle localité.

SIGNATURE..................................

FONCTION...................................

A côté de l'enseignement classique, il a été créé une série d'écoles purement pangermanistes ou nazies.

L'école du germanisme.

L'école du germanisme fut créée à Rouffach. Au début d'avril 1941, elle était fréquentée par 600 jeunes Allemands et Allemandes du Tyrol italien ayant dû quitter leur pays après avoir opté pour l'Allemagne.

Cette école avait été créée sur l'initiative de M. Himmler, chef des S. S. et de la Gestapo du Reich, « afin de donner une instruction nationale-socialiste à des jeunes gens et jeunes filles allemands de l'étranger ». De cette école doivent sortir les candidats aux postes locaux et régionaux du parti national-socialiste. L'éducation et l'instruction de cette jeunesse sont celles des miliciens hitlériens.

Une deuxième école du même genre fut créée à Rouffach à l'usage de la jeunesse alsacienne incorporée dans les milices hitlériennes.

. . . .

L'Université de Strasbourg.

L'Université de Strasbourg, une des gloires de l'enseignement français, n'échappa nullement à cette ignoble campagne.

Les *Strassburger Neueste Nachrichten* du 23 février 1941 lui reprochèrent entre autres d'avoir surtout été fréquentée par des Slaves, des Polonais, des Tchèques, des Yougoslaves, des Roumains, des Grecs et, bien entendu, des juifs.

Ces races inférieures, auxquelles l'Allemagne a tout de même fait l'honneur de demander leur aide contre la Russie, n'étaient évidemment pas dignes de bénéficier de la culture occidentale.

L'Université de Strasbourg, écrivaient les *Strassburger Neueste Nachrichten* du 16 août 1941, a été laissée par les Français dans un état misérable. Par exemple, les appareils expérimentaux de l'Institut de chimie remontaient à l'année 1882 ; la pluie tombait à travers le toit pourri dans les bâtiments principaux de l'Université. 4 000 mètres carrés pour les applications pratiques se trouvaient dans un état mortellement dangereux pour les médecins et pour les patients...

Il ne manquait qu'un Herr Doktor pour donner le coup de pied de l'âne ! Ce fut le Rhénan Karl Schmidt, prorecteur de l'Université de Bonn, qui s'en chargea. Lorsqu'il fut nommé recteur de l'Université de Strasbourg, il déclara à la presse locale que cet établissement, et notamment ses installations scientifiques, étaient dans un état lamentable, ce qui prouve clairement qu'au cours des vingt-deux ans de régime français, « rien ou presque rien n'a été fait pour maintenir le niveau scientifique de l'Université ».

Nous regrettons de ne pas avoir pu obtenir les sténogrammes des discours sur la France tenus depuis dix-huit mois en Alsace et en Lorraine par les propagandistes et les personnages les plus autorisés du Reich. On y verrait ce que pensent réellement les Allemands de la France. On y trouverait les injures les plus grossières, les plus basses calomnies, les mensonges les plus effrontés, bref, tout ce qu'une haine aveugle peut inspirer à un ennemi assoiffé de vengeance, ce même ennemi qui, de l'autre côté des Vosges, du miel plein la bouche, veut convaincre la France de faire le saut fatal. Vraiment, on croirait assister à une des scènes sinistres animées par la fantaisie de Walt Disney.

LÉGISLATION CANONIQUE

Sacrée Pénitencerie apostolique

Instruction relative à l'absolution sacramentelle à donner avec une formule générale et en même temps à plusieurs pénitents (1)

En vue de faire disparaître les doutes et les difficultés qui se présentent à propos de l'interprétation et de l'usage du pouvoir de donner, dans certaines circonstances, l'absolution sacramentelle avec une formule générale, c'est-à-dire une absolution sacramentelle commune, sans qu'il y ait eu de la part de chaque pénitent l'accusation de ses péchés, la Sacrée Pénitencerie a jugé opportun de déclarer et de décider ce qui suit :

I. — Les prêtres quoique non approuvés pour entendre les confessions ont le pouvoir d'absoudre d'une façon générale et ensemble, en même temps :

a) En tant que se trouvant en danger de mort, les soldats qui se battent ou qui sont sur le point de se battre, lorsque, en raison soit de la multitude des soldats, soit du peu de temps, ces prêtres ne peuvent entendre chaque soldat en confession.

Si cependant les circonstances présentes sont telles qu'il paraisse moralement impossible ou extrêmement difficile d'absoudre les soldats au moment du combat ou lorsque ce dernier est imminent, alors il est permis de leur donner l'absolution aussitôt qu'on le jugera nécessaire. (Cf. *Réponse de la Sacrée Pénitencerie*, 10 décembre 1940; *A. A. S.*, 1940, p. 571) ;

b) Les civils et les soldats quand il y a menace d'un danger de mort, durant les invasions ennemies.

II. — En dehors des cas où intervient le danger de mort, il n'est pas permis de donner l'absolution sacramentelle à plusieurs fidèles à la fois et en même temps. Il n'est pas permis non plus d'absoudre sacramentellement chaque fidèle qui, à cause seulement du grand nombre de pénitents — comme cela par exemple peut arriver au jour d'une grande fête ou d'une indulgence à gagner, — ne s'est confessé qu'à moitié (cf. Proposition 59 parmi celles condamnées (2) le 2 mars 1679 par Innocent XI) ; cela serait cependant permis s'il survient une nécessité tout à fait grave et urgente, proportionnée à la gravité du précepte divin de l'intégrité de la confession, par exemple si les pénitents — sans qu'il y ait aucunement de leur faute — étaient réduits à être privés longtemps de la grâce du sacrement et de la sainte Communion.

Quant à décider si des groupes de soldats ou de prisonniers ou de civils se trouvent placés dans une semblable nécessité, cela est réservé aux Ordinaires des lieux. Les prêtres, toutes les fois que la chose est possible, sont tenus de recourir préalablement à eux, afin de pouvoir donner licitement une absolution de ce genre.

III. — Les absolutions sacramentelles données, selon leur volonté, par des prêtres à plusieurs pénitents en même tmps, en dehors des cas indiqués dans le numéro I ci-dessus, ou encore données sans avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Ordinaire quand on pouvait recourir à ce dernier, selon ce qui a été dit dans le numéro II, doivent être regardées comme des abus.

IV. — Avant d'absoudre sacramentellement, les prêtres doivent, autant que les circonstances le permettent, avertir les fidèles de ce qui suit : *a*) Il est nécessaire que chacun d'eux ait une véritable contrition des péchés qu'il a commis, ainsi que le ferme propos de les éviter à l'avenir. Il convient aussi que les prêtres avertissent à point les pénitents qu'ils doivent, si c'est possible, manifester leur acte de contrition par quelque signe extérieur, par exemple en se frappant la poitrine ; — *b*) En plus, il est absolument nécessaire que les pénitents qui ont été absous en groupe accusent selon les règles, dans la première confession qu'ils feront dans la suite, chaque péché grave commis et non encore accusé antérieurement.

V. — Que les prêtres instruisent ouvertement et clairement les fidèles qu'il leur est gravement interdit, bien que conscients d'avoir commis un péché mortel, non encore régulièrement accusé ni remis en confession, de se soustraire, à dessein, à l'obligation qui s'impose en vertu de la loi tant divine qu'ecclésiastique, d'accuser en confession tous les péchés mortels commis et chacun d'eux, en attendant l'occasion où l'absolution sacramentelle sera donnée à un groupe ou à un ensemble de pénitents.

VI. — Que les Ordinaires des lieux se souviennent qu'ils doivent rappeler ces règles et ce devoir très grave aux prêtres lorsqu'ils leur permettent d'user — en des circonstances particulières — du pouvoir de donner l'absolution sacramentelle avec une formule générale à plusieurs pénitents en même temps.

VII. — Si le temps le permet, cette absolution doit être donnée en employant la formule habituelle complète, mais en la mettant au pluriel : dans le cas contraire, on peut se servir de la formule suivante plus courte : *Ego vos absolvo ab omnibus censuris et peccatis in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti.*

Rapport ayant été fait sur ce qui précède à Notre Très Saint-Père Pie XII, Pape par la divine Providence, par le soussigné cardinal Grand Pénitencier, dans l'audience du 18 du mois courant, Sa Sainteté a approuvé avec bienveillance l'instruction de la Sacrée Pénitencerie, l'a confirmée et a ordonné de la publier.

Donné à Rome au Palais de la Sacrée Pénitencerie apostolique, le 25 mars 1944.

N. cardinal CANALI, *Grand Pénitencier,*
L. ✠ S. S. LUZIO, *Régent.*

Sacrée Congrégation des Rites

Élévation de la fête de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus au rite de double de seconde classe

S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Paris, a reçu du Vatican, en provenance de la Sacrée Congrégation des Rites, une lettre annonçant que S. S. Pie XII a permis que la fête de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus soit célébrée* dans toute la France *sous le rite double de seconde classe, avec un office et une Messe propre.

La* semaine religieuse *de Paris (9. 12. 44) en a publié le texte latin et la traduction française.

Notre Saint-Père le Pape Pie XII ayant, avec bienveillance, fait de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus la patronne secondaire de la France, il a semblé convenable qu'un culte particulier et une spéciale dévotion soient manifestés à cette Sainte dans toute la nation française.

C'est pourquoi S. Em. le cardinal Suhard, archevêque de Paris, se faisant l'interprète des vœux de l'épiscopat français, adressa une supplique instante à Notre Saint-Père le Pape, en vue d'obtenir que la fête de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus puisse être célébrée sous le rite double de seconde classe, avec un office et une Messe propres et approuvés, comme cela avait été concédé pour la fête de sainte Jeanne d'Arc, Vierge.

(1) Traduction du texte latin publié dans les *Acta Apostolicae Sedis,* t. XXXVI, 1944, p. 155.

(2) La proposition 59 se trouve au nombre des erreurs diverses concernant des questions de morale, erreurs condamnées par le décret du Saint-Office du 4 mars 1679. La présente instruction en reproduit le texte à partir du mot *dimidiate,* mais elle ajoute l'adverbe *tantum* après *ratione* (*ratione tantum magni concursus*), ce qui modifie un peu le sens de la proposition 59.

Sa Sainteté donc, faisant un accueil très affectueux à la supplique du cardinal archevêque de Paris que lui présentait le cardinal préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, a daigné lui donner une approbation bienveillante et favorable sur tous les points, à condition que les rubriques soient observées.

Nonobstant toutes choses contraires. Le 9 novembre 1944.

† CH. cardinal SALOTTI, *préfet de la S. Congr. des Rites.*

A. CARINCI, *secrétaire de la S. Congr. des Rites.*

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

NOVEMBRE 1944

3 novembre.

FRANCE. — A Montpellier, M. Pierre-Henri Teitgen, ministre de l'Information, préside la séance de réouverture des Facultés.

— En Conseil des ministres, le gouvernement décide d'émettre, à partir du lundi 6 novembre, un grand emprunt de la libération. Cet emprunt sera un 3 % perpétuel émis au pair, du même type que l'ancien 3 % avec lequel il formera un seul et même fonds. Les souscriptions sont reçues en espèces et en Bons du Trésor. L'objet de l'emprunt est essentiellement de commencer l'assainissement monétaire en retirant de la circulation une partie de la masse des billets émis pendant l'occupation sous la contrainte de l'ennemi. Il s'agit que le pays procède à sa libération monétaire.

ETRANGER. — Le Pape Pie XII reçoit en audience, avec les honneurs dus à son rang, le prince Ruprecht de Bavière qui est à Rome l'hôte du prince de Piémont.

4 novembre.

FRANCE. — Passage à Lyon du général de Gaulle se rendant à Annecy.

ETRANGER. — Par un communiqué officiel radiodiffusé, le gouvernement soviétique rejette la note de la Suisse exprimant le désir d'établir des relations diplomatiques et commerciales entre la Suisse et l'Union soviétique.

— Le département des Finances de Washington déclare que le gouvernement français est libre d'utiliser les fonds français gelés aux Etats-Unis, estimés à 225 millions de dollars.

— En Hongrie, les troupes russes sont arrivées, sur la rive orientale du Danube, à une quinzaine de kilomètres de Budapest. Les membres du gouvernement hongrois sont partis pour Vienne.

5 novembre.

FRANCE. — Arrivée à Chambéry du général de Gaulle, accompagné des ministres de la Justice et de la Guerre, des généraux Juin et Delattre de Tassigny. Dans la soirée, il se rend à Grenoble. Au premier résistant de France, la cité dauphinoise offrit une épée que porta Napoléon. En hommage à la ville qui fut le berceau de la Résistance, le chef du gouvernement conféra à Grenoble la croix de la Libération. Dans son discours, le général de Gaulle a dit : « Il faut que l'armée française aille au delà du Rhin pour dicter à l'ennemi la loi de la liberté. »

— A Montmartre, première réunion depuis juin 1940 des membres (écrivains et journalistes) de la Corporation des publicistes chrétiens : Messe, allocution du R. P. Omez. Au repas, discours du comte Wladimir d'Ormesson, président de la Corporation.

— Mort chrétienne à Paris du Dr Alexis Carrel, médecin physiologiste, commandeur de la Légion d'honneur, décoré de l'Ordre de Léopold, prix Nobel (1912) de médecine. Il était âgé de 72 ans. Elève de l'Ecole de médecine de Lyon, candidat à une chaire, il se vit évincé pour avoir admis les miracles de Lourdes et en avoir discuté scientifiquement. Arrivé aux Etats-Unis, il fut reçu à la fondation Rockefeller dont il perfectionna les laboratoires. Ses méthodes ont sauvé des milliers de malades. Son livre *L'homme, cet inconnu*, paru en 1935, d'une haute portée philosophique et chrétienne, a eu un grand retentissement.

ETRANGER. — Démission du gouvernement roumain et constitution d'un nouveau Cabinet sous la présidence du général Constantin Sanatescu.

6 novembre.

FRANCE. — A Toulouse, M. Teitgen, ministre de l'Information, glorifie dans un discours les intellectuels martyrs de la Résistance ; par eux, le monde continue à croire à la France.

— La radio allemande annonce que les troupes françaises et américaines attaquant dans les Vosges ont percé le front en plusieurs points.

— Dans un discours radiodiffusé, M. Lepercq, ministre des Finances, explique la raison de l'emprunt (réaliser la libération financière, la libération du franc) et expose la politique financière du gouvernement.

— Le général Amand Pinsard, aviateur au passé glorieux, titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre avec 19 palmes, grand officier de la Légion d'honneur, est condamné aux travaux forcés par la Cour de justice. Il avait consenti, sur la demande du général Bridoux, au nom du maréchal Pétain, à entrer dans la L. V. F. comme membre du Comité central.

— Arrestation de M. Jérôme Carcopino, ancien ministre de l'Instruction publique dans le gouvernement de Vichy.

ETRANGER. — On annonce officiellement de Washington que le gouvernement français a invité le président Roosevelt et M. Cordell Hull à se rendre à Paris.

— A Moscou, discours du maréchal Staline à l'occasion du 27e anniversaire de la Révolution d'octobre. Il affirme que l'idéologie des droits de tous les pays et de l'amitié entre les peuples a vaincu l'idéologie de l'esclavage et de la haine, et que la Russie a remporté la victoire sur l'Allemagne par sa technique militaire et son dynamisme économique.

Ce numéro 12 contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. — Le directeur-gérant : R. Berteaux.